

faire l'énumération de ces luttes. Qu'il suffise de dire que, de 1760 à 1867, soit plus d'un siècle, la lutte constitutionnelle fut constante et les esprits s'échauffèrent tellement qu'à un moment donné, en 1837, le sang coula, l'échafaud fut dressé pour réprimer la révolte de nos compatriotes et qu'un bon nombre furent condamnés à l'exil. L'Angleterre s'émut et, mieux renseignée que jadis, elle nous accorda bientôt des libertés constitutionnelles plus grandes, jusqu'au jour où quatre provinces canadiennes formèrent une confédération à laquelle s'ajoutèrent, depuis 1867, cinq autres provinces.

\* \* \* \*

*C'est donc à partir de la Confédération* que nous avons pu songer à nous organiser et à fonder des institutions d'enseignement.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que nos ancêtres étaient tous des illettrés, puisqu'au lendemain de la visite de la "Capricieuse" (1855), première frégate française qui remontait le St-Laurent depuis la conquête du pays, l'on verra se fonder une école littéraire dont les activités se signaleront d'une façon tout à fait remarquable, à partir de 1860.

Un historien, entre plusieurs, avait même commencé, avant cette époque, à lire nos annales, afin d'en faire une synthèse. Je veux parler de François-Xavier Garneau qui, au cours de la période s'étendant de 1845 à 1852, a écrit notre histoire nationale. D'autres l'ont suivi, comme plusieurs l'avaient précédé, mais aucun ne s'est élevé à sa hauteur.

De 1860 à 1900, soit pendant 40 ans, nous voyons une foule d'écrivains de chez nous produire des oeuvres littéraires remarquables pour l'époque. Mais cette production se ressent beaucoup de nos luttes passées et des souffrances de nos ancêtres. Ce n'est pas une littérature que ces écrivains présentent, mais une suite d'événements plutôt tragiques qui mettent en lumière les nombreuses injustices dont furent victimes nos pères, de même que les revendications que firent entendre nos hommes politiques, pour obtenir les libertés constitutionnelles dont nous jouissons tout particulièrement depuis la Confédération (1867).

Avec le siècle en cours, une nouvelle école voit le jour et notre littérature présente aujourd'hui des pages plus variées, mieux ciselées et renfermant davantage l'âme canadienne, vue sous ses aspects les plus variés.

\* \* \* \*

*Nous avons des écoles* de tous genres et il n'y a plus, à bien dire, d'illettrés, dans la province de Québec.

Les écoles primaires sont fréquentées par toute la population de 7 à 14 ans, puis nos collèges classiques, au nombre de 22, donnent l'enseignement secondaire à plus de 10,000 jeunes gens, pendant qu'un grand nombre d'écoles supérieures, dirigées par des religieuses, forment les jeunes filles.

Nous comptons 4 universités, dont 2 catholiques et 2 protestantes. Plus de 3,500 étudiants fréquentent ces universités.

Outre ces trois catégories d'écoles, la province de Québec possède encore un grand nombre d'institutions variées, fréquentées par des milliers d'étudiants, sans compter les chaires nombreuses dans lesquelles

se font entendre des professeurs de chez nous ou des professeurs empruntés d'universités étrangères.

Nos bibliothèques contiennent bon nombre de volumes et c'est surtout le volume français, d'origine canadienne ou française, qui y domine.

Il n'est pas possible de donner un chiffre, même approximatif, au sujet des bibliothèques privées, mais nous possédons des statistiques assez récentes sur les *bibliothèques publiques, paroissiales et scolaires*, grâce à l'Office de la Statistique qui poursuit une enquête à ce sujet, tous les cinq ans.

Sous le régime français, il y eut bien peu de bibliothèques chez nous, car nos ancêtres étaient plus occupés à se défendre contre les Indiens et à défricher le sol, qu'à écrire de belles pages.

Du jour où le drapeau fleurdelysé replia son aile pour retourner en France, jusqu'à la venue de la "Capricieuse", nos ancêtres ne possédaient qu'une poignée de livres français, à bien dire, qu'ils se prêtaient les uns les autres et, dans les écoles, les principaux manuels étaient copiés à la longue main, pendant que le livre classique imprimé reposait sur un appui, et seul le maître était autorisé à en tourner les pages, quand les élèves avaient appris leurs leçons.

Le français que nous avons conservé, que nous parlons et que nous écrivons, n'a pas évolué aussi rapidement, chez nous, que dans la Vieille-France, si l'on en excepte quelques milieux cultivés et qui se tiennent en contact constant avec le mouvement littéraire français de là-bas.

Toutefois, il y a une chose que nous pouvons affirmer avec fierté : c'est que si nous parlons sans accent particulier, nous avons une langue uniforme et les Canadiens de langue française, qu'ils soient d'une province ou d'une autre du Canada, de la Nouvelle-Angleterre, de la région de la Louisiane ou de l'Etat de Washington, sur le Pacifique, ont une même langue et se comprennent parfaitement lorsqu'ils *s'abordent*, comme nous disons encore.

C'est donc la tradition orale qui s'est propagée chez nous et c'est elle qui nous a conservé le verbe français, bien qu'un peu chargé d'archaïsmes, plutôt que le livre, la revue ou le journal importés de France.

\* \* \* \*

*Les productions littéraires sont nombreuses*, au Canada-français, si l'on tient compte de notre population et du fait que plus de 50 % de cette population vit à la campagne, où, à bien dire, à part le journal, le livre est peu répandu.

Le gouvernement de la province de Québec encourage la littérature de plusieurs façons et se fait un devoir de propager les livres de nos écrivains.

Les commissions scolaires sont aussi tenues de consacrer une partie de leurs fonds destinés aux récompenses, à l'achat de livres canadiens.

Les importations de livres français sont nombreuses et l'on peut trouver, dans nos principales villes comme Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe et bien d'autres encore, des libraires qui en importent des quantités considérables et qui tiennent sur leurs rayons les *derniers parus* de notre ancienne Mère-Patrie.

Il serait difficile d'établir dans quelle proportion se vendent, chez nous, le livre français d'importation et le livre français de création indigène. Quoi qu'il